

DOSSIER DE PRESSE

Grand Châtellerault, 1^{re} communauté d'agglomération à généraliser le dispositif ERRE

Signature de la convention de partenariat

Samedi 25 juillet 2026 – Chenevelles (86)

Sommaire

1. Une première nationale pour Grand Châtellerault

Une convention inédite qui fait de Grand Châtellerault le premier territoire intercommunal à généraliser le dispositif ERRE.

2. ERRE : un dispositif de proximité contre les violences et les discriminations

Origine du dispositif, objectifs, rôle des élus référents et enjeux spécifiques des territoires ruraux.

3. Grand Châtellerault, un territoire pilote

La création d'un réseau intercommunal d'élus référents, animé par un service dédié à l'échelle de l'agglomération.

4. La convention du 25 juillet 2026 : des engagements concrets

Les trois axes du partenariat : reconnaissance du territoire pilote, ouverture des formations et diffusion du dispositif auprès des autres intercommunalités de la Vienne.

5. Les Fiertés rurales : un événement devenu une référence nationale

Le contexte de cette signature et l'ambition portée par les Fiertés rurales pour faire progresser l'égalité dans les territoires ruraux.

1. Une première nationale pour Grand Châtellerault

Le 25 juillet 2026, à l'occasion des Fiertés rurales organisées à Chenevelles, Grand Châtellerault franchit une étape majeure dans la lutte contre les violences sexistes, sexuelles, intrafamiliales et les discriminations.

En signant une convention de partenariat avec l'État et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), **Grand Châtellerault devient la première communauté d'agglomération de France à généraliser le dispositif ERRE (Élu Rural Relais de l'Égalité) à l'ensemble de son territoire.**

Cette démarche va bien au-delà de la désignation de référents dans les communes. Elle s'accompagne de la création d'une mission dédiée chargée d'animer le réseau, de coordonner les actions et d'accompagner les élus dans leurs missions.

La convention repose sur trois engagements forts :

- faire de Grand Châtellerault un territoire pilote du dispositif ERRE ;
- ouvrir les formations aux élus référents du territoire ;
- accompagner, avec l'Association des Maires Ruraux de la Vienne, la généralisation du dispositif auprès des autres intercommunalités du département.

Par cette initiative, Grand Châtellerault affirme sa volonté de garantir une réponse de proximité à tous les habitants, y compris dans les communes les plus rurales, et de faire de cette expérimentation un modèle pour d'autres territoires.

2. ERRE : un dispositif de proximité contre les violences et les discriminations

Qu'est-ce que le dispositif ERRE ?

ERRE signifie **Élu Rural Relais de l'Égalité**.

Créé par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), ce dispositif est né d'un constat simple : dans les territoires ruraux, les victimes de

violences sexistes, sexuelles, intrafamiliales ou de discriminations sont souvent éloignées des services spécialisés.

Dans de nombreuses communes, le maire ou les élus constituent le premier interlocuteur de proximité. Encore faut-il qu'ils disposent des connaissances et des outils nécessaires pour accueillir la parole, orienter les victimes et mobiliser les bons partenaires.

Le dispositif ERRE répond à cet enjeu.

Il repose sur la désignation d'élus référents, spécifiquement formés, capables de :

- accueillir la parole des victimes avec bienveillance ;
- orienter vers les services compétents ;
- connaître les acteurs locaux de l'accompagnement ;
- contribuer à faire vivre une culture de l'égalité dans leur commune.

ERRE ne transforme pas les élus en travailleurs sociaux ou en enquêteurs. Leur rôle est celui d'un **relais de proximité**, capable de repérer une situation, d'écouter et d'orienter rapidement vers les professionnels compétents.

Pourquoi ce dispositif est-il particulièrement important en milieu rural ?

En milieu rural, les victimes font face à des difficultés spécifiques.

L'éloignement des services, les problèmes de mobilité, la méconnaissance des dispositifs existants ou encore le manque d'anonymat rendent souvent plus difficile la libération de la parole.

Certaines personnes renoncent ainsi à demander de l'aide.

Le Gouvernement a fait de cette approche de proximité une priorité du plan interministériel « **Toutes et Tous Égaux** » (2023-2027), qui encourage les dispositifs dits « d'aller vers » afin d'aller au-devant des publics les plus isolés.

ERRE s'inscrit pleinement dans cette démarche.

3. Grand Châtelleraut, première communauté d'agglomération à généraliser ERRE

Le 25 juillet 2026 marque une étape inédite.

En signant cette convention avec l'État et l'Association des Maires Ruraux de France, **Grand Châtelleraut devient la première communauté d'agglomération française à généraliser le dispositif ERRE à l'ensemble de son territoire.**

L'ambition est claire :

- permettre à chacune des 47 communes de désigner un élu référent ;
- proposer un accompagnement homogène sur tout le territoire ;
- offrir à tous les habitants le même niveau d'information et d'orientation, quelle que soit leur commune de résidence.

Cette démarche dépasse la simple adhésion au dispositif.

Grand Châtelleraut crée une véritable organisation territoriale dédiée afin d'accompagner durablement les communes.

Une mission dédiée à l'échelle intercommunale

Pour assurer le déploiement du dispositif, Grand Châtelleraut met en place un service dédié.

Cette mission aura notamment pour rôle de :

- coordonner le réseau des élus référents ;
- organiser l'animation territoriale ;
- assurer le lien avec les partenaires institutionnels et associatifs ;
- favoriser le partage des bonnes pratiques entre communes ;
- accompagner les élus dans leurs missions.

Cette organisation constitue une innovation à l'échelle nationale.

4. Une convention qui va plus loin

La convention signée le 25 juillet ne se limite pas à un engagement de principe.

Elle prévoit plusieurs actions concrètes.

Faire de Grand Châtellerault un territoire pilote

La convention reconnaît Grand Châtellerault comme le premier territoire intercommunal à déployer ERRE à cette échelle.

Cette expérimentation pourra servir de référence pour d'autres collectivités.

Ouvrir les formations aux référents de Grand Châtellerault

Les élus référents bénéficieront de formations organisées avec la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE).

Ces formations leur permettront de :

- mieux comprendre les mécanismes des violences ;
- identifier les situations à risque ;
- connaître les dispositifs d'accompagnement ;
- adopter les bons réflexes d'écoute et d'orientation.

L'objectif est d'assurer un accompagnement homogène sur l'ensemble du territoire.

Généraliser progressivement le dispositif dans la Vienne

La convention prévoit également que l'Association des Maires Ruraux de la Vienne (AMR 86) accompagne le déploiement du dispositif auprès des autres établissements publics de coopération intercommunale du département.

Grand Châtellerault devient ainsi un territoire précurseur dont l'expérience pourra inspirer les autres EPCI.

L'objectif est de construire progressivement un réseau départemental d'élus référents capables d'apporter une réponse de proximité partout dans la Vienne.

5. Les Fiertés rurales, un rendez-vous devenu national

Créées en 2022 à Chenevelles, les Fiertés rurales sont la première Marche des Fiertés organisée en milieu rural.

En cinq éditions, elles se sont imposées comme un rendez-vous national réunissant associations, élus, institutions, chercheurs et citoyens autour des enjeux d'égalité, de lutte contre les discriminations et de visibilité des personnes LGBTQIA+ dans les territoires ruraux.

L'édition 2026 accueillera notamment Aurore Bergé, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, Bernard Cazeneuve, ancien Premier ministre, ainsi que Cindy Léoni, déléguée interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+.

Près de **6 000 participants** sont attendus tout au long de cette journée, qui alternera conférences, signature officielle de la convention ERRE, Marche des Fiertés des campagnes et concerts.

CONTACT PRESSE - 06 37 98 15 50
lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr



grand-chatellerault.fr

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION